



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004163

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Lettres*, au sein de l'UFR Lettres, comprend trois spécialités, *Lettres classiques* (LC), *Lettres modernes* (LM) et *Sciences du langage* (SDL). Les enseignements dispensés s'ordonnent autour des champs disciplinaires suivants : langue française, grecque et latine ; linguistique française, grecque et latine ; littérature française, étrangère, grecque et latine. Chaque spécialité se déploie en un parcours unique et de façon autonome sur les six semestres, tout en mutualisant certains enseignements, de littérature ou de langue, selon un schéma identique, comprenant six unités (deux fondamentales, une de renforcement, une d'ouverture, une de langue vivante étrangère, une de méthodologie universitaire). Une aide à l'élaboration du projet personnel et une préparation et/ou une mise en situation professionnelle(s) orientent l'étudiant vers un des secteurs visés, à savoir l'enseignement, la documentation, l'édition, la communication et le journalisme. La poursuite d'études trouve dans les différentes spécialités du master *Lettres* un débouché naturel.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Lettres* présente l'heureuse particularité d'intégrer en son sein, à côté des deux spécialités *Lettres classiques*, *Lettres modernes*, une spécialité *Sciences du langage* ; mais aucun des avantages qu'on aurait pu attendre d'un tel rapprochement n'apparaît en définitive, ni au bénéfice de la formation, ni au bénéfice de l'orientation. Les spécialités développent leur formation de façon autonome, sans échanger les enseignements ni conjuguer les savoirs ; même la méthodologie du travail universitaire, transversale par définition, est spécifique à chaque spécialité. Ce parti



pris de spécialisation entre en contradiction avec les fiches RNCP qui sont identiques d'une spécialité à l'autre, et avec les dispositifs du pilotage de la mention qui là encore sont interchangeables d'une spécialité à l'autre. On s'interroge donc sur la cohérence d'un projet qui, en affichant la mise en œuvre des mêmes appuis au pilotage et en assignant aux trois formations des objectifs similaires d'insertion professionnelle, définit dans les unités d'enseignement des objectifs et des contenus spécifiques.

L'absence de passerelle entre les parcours est à ajouter à d'autres carences, qui toutes indiquent que l'étudiant n'occupe pas dans la mention la place centrale. Il en est ainsi de l'aide à la mobilité internationale, à l'orientation ou à l'insertion professionnelle qui ne font l'objet d'aucun bilan ni d'aucune projection ; les seuls dispositifs mis en place par l'établissement sont cités, sans aménagement ni adaptation aux particularités de la mention. L'absence de tout indicateur sur la réussite, l'abandon, la poursuite d'études ou l'insertion est un autre signe d'un dysfonctionnement grave du pilotage. Celui-ci ne fait l'objet d'aucun descriptif : ni la distribution des rôles entre les responsables ni la coordination avec l'UFR et les cellules d'appui de l'établissement ne sont mentionnées. Trop souvent lapidaire ou lacunaire, le dossier, dans sa présentation, dessert le projet dans son ensemble.

En matière de projet pédagogique, la formulation des compétences, qui ne distinguent pas clairement savoirs, aptitudes, compétences génériques ou spécifiques, ne permet pas de cerner les objectifs de la mention, pas plus qu'elle n'éclaire sur ce qui différencie une spécialité d'une autre. Le projet pédagogique au niveau de la mention n'est pas explicité, l'articulation entre les spécialités (convergences, complémentarité) est passée sous silence. La répartition des enseignements entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est variable selon les UE, mais jamais déséquilibrée. On relève un nombre total d'heures d'enseignements relativement faible en *SDL* (1170h) comparativement aux deux autres spécialités *LC* (1428h) et *LM* (1340h). Hormis quelques rares mutualisations, les trois spécialités se développent en trois parcours autonomes sur les six semestres, selon un schéma unique de six unités d'enseignement (UE). L'ouverture existe sous l'intitulé d'UE de culture générale, mais elle est très limitée, le choix d'options proposées ne s'étendant qu'aux disciplines littéraires ou linguistiques. Les modalités de contrôle de connaissances font apparaître des épreuves écrites et orales dans le format d'évaluations terminales, en contradiction avec la préconisation de l'établissement, contrôle continu intégral, pourtant rappelée dans le dossier. Aucun suivi des compétences de l'étudiant n'est pour le moment appliqué. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'a pas véritablement été mise en place.

Le dossier se montre très discret sur les dispositifs d'aide à la réussite. Sont mentionnés du soutien obligatoire, du tutorat d'intégration, des stages « volontaires ». Mais ces différentes mesures sont avancées en dehors de tout contexte, sans historique, sans justification, sans argumentation. Elles ne reposent sur aucune donnée tangible ni ne sont assorties d'aucun détail pratique qui permette d'en évaluer l'importance.

Concernant l'insertion professionnelle, seule la politique de l'établissement est détaillée, sans que la mention s'approprie ces propositions. Le débouché prioritaire de la mention est l'enseignement, ce qui explique l'accent mis sur l'entraînement précoce aux épreuves des concours de recrutement, qu'on trouve sous l'intitulé « Méthodologie du Travail Universitaire ». L'articulation entre la licence et le master est très rapidement présentée comme étant une suite « logique ». Il manque une présentation de l'articulation des spécialités avec des parcours ou spécialités de master, au-delà de la seule adéquation d'un champ disciplinaire. L'insertion professionnelle à l'issue de la 3^e année n'est pas envisagée, même si traditionnellement les débouchés professionnels dans ce type de formation se font plutôt au niveau post-master.

Enfin, pour le pilotage de la mention, sont mentionnés le responsable de la mention, le directeur des études, des responsables par spécialités, sans que l'on sache réellement qui fait quoi et comment s'articulent prise de décision et application. L'équipe apparaît sous la forme d'une liste de noms, sans précision quant aux fonctions assumées ; aucun intervenant professionnel n'y est mentionné. Le pilotage ne s'appuie visiblement sur aucun indicateur, sur aucune évaluation, sur aucun bilan d'activité. Les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente campagne d'évaluation n'ont que très partiellement été entendues.

- Points forts :
 - L'intégration de la spécialité *Sciences du langage*.
 - Un bon équilibre CM/TD.
- Points faibles :
 - La cohérence du projet pédagogique n'est pas assurée.
 - Absence de passerelles et de réorientation.
 - Pas de déclinaison des dispositifs d'établissement au niveau de la mention.
 - Organisation de la mention, fonctionnement de l'équipe, articulation avec les autres instances non définis.
 - Pratiquement pas d'indicateurs, pas de bilan, pas de prévision.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion serait à mener sur les compétences, particulièrement au sein des spécialités *Lettres classiques* et *Lettres modernes*, mais aussi à l'échelle de la mention, de façon à affiner les objectifs de formation dans les enseignements, et au niveau global repenser la cohérence du projet. La cible professionnelle devrait être mieux considérée, diversifiée, et intégrée à la structure même de la formation. Des passerelles et des réorientations devraient être rendues possibles ; les conditions d'un accueil de flux entrants au niveau L1 et L2 devraient être imaginées. Toute cette réflexion devrait être menée en étroite collaboration avec l'observatoire de la vie étudiante et les cellules d'orientation et d'insertion, mais aussi en partenariat avec les acteurs de la vie socioculturelle locale.

Loin de déléguer à l'établissement l'aide à l'orientation, à l'insertion, à la réussite, à la mobilité, etc., la mention devrait se saisir des dossiers et les traiter de manière à les inscrire dans la perspective qui est la sienne. C'est à partir des besoins qui auront été préalablement diagnostiqués que des réponses adéquates devront être trouvées. Pour cela un certain nombre d'évaluations devraient être réalisées.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION LETTRES
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				239	227
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				152	169
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				137	129
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				17	0
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)				88 %	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	Cf spé	Cf spé	Cf spé
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITÉ LETTRES CLASSIQUES
(fourni par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				15	16
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				9	9
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				8	9
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	492	480	456
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	27%	23%	26%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			



**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITÉ LETTRES MODERNES
(fourni par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				155	152
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				119	119
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				110	97
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			456	432	432
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			29%	25%	28%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITÉ SCIENCES DU LANGAGE
(fourni par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				69	59
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				25	46
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				20	23
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			390	372	408
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			34%	29%	29%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Lettres

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Demande n°S3LI130004163

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Disciplinaire et professionnel. La solidité disciplinaire de nos licences est non seulement privilégiée par nous, mais reconnue aussi pour la valeur professionnalisante des compétences acquises, comme le prouve le succès de nos étudiants aux concours ces dernières années (CAPES et agrégations), et leur excellente intégration dans le tissu local des entreprises (tertiaires et du secteur bancaire, notamment) et des administrations (européennes et autres). Cela dit, une réflexion sur l'avenir professionnel des étudiants est inscrite dans les maquettes, avec une UE obligatoire à tous les niveaux du cursus. Cette UE de «préprofessionnalisation» propose des programmes d'«élaboration des projets professionnels» portés par l'Espace Avenir de l'université et d'autres par l'IUFM d'Alsace, des stages en entreprises et dans des administrations, une présentation de «phonétique clinique», ainsi que des préparations à différents concours (de l'Éducation Nationale, mais aussi d'orthophonie, de la fonction publique...). Les contacts encore en cours avec l'Espace Avenir visent à systématiser ces interventions au-delà de la première année, pour les inscrire dans le supplément au diplôme de l'étudiant. Selon les semestres, cette UE est associée à la formation informatique, qui permet aussi aux étudiants de conforter leurs compétences et d'enrichir leur projet professionnel.

Intégration des licences Lettres. Les trois licences Lettres sont particulièrement intégrées et complémentaires, tout en gardant leurs spécificités disciplinaires propres. Plus du tiers des cours et des UE sont communs : les UE de langues vivantes (dispensées en dehors de la faculté), les UE de

«préprofessionnalisation», les UE d'options obligatoires et même souvent les UE de renforcement de majeures. Un autre tiers des cours est mutualisé : ce qui est une UE de majeure (obligatoire) dans une licence donnée est une UE de renforcement (optionnelle) dans une autre. Ainsi, pour les deux tiers des UE, les étudiants des trois licences se trouvent mêlés, ce qui leur permet de développer leur propre parcours et de confronter leurs projets pédagogiques et professionnels (et, pour ceux qui le souhaitent, de changer de spécialité de licence d'une année à l'autre). La Licence Sciences du langage, intégrée tardivement à la faculté (contrat 2009-2013) bénéficie aussi de ce traitement, ce qui permet déjà d'augmenter d'un tiers son volume horaire par rapport à la situation antérieure ; cet effort sera encore poursuivi pour arriver à une égalité totale des étudiants de la faculté.

Organisation pédagogique. Les trois licences sont aussi liées par l'organisation de l'équipe pédagogique. Aucun institut (ou département) ne porte précisément une licence, mais tous interviennent à des degrés divers dans les trois licences. Cela permet une plus grande intégration des formations et favorise les mutualisations. Les responsables de diplômes ont d'abord un rôle de coordination, de transmetteur de l'information, de préparation et de mise en œuvre du travail des jurys. La commission d'Évaluation des formations, annoncée dans le document de présentation des diplômes est maintenant en place : en fin de semestre et d'année, elle fait le bilan de la période écoulée. Elle prépare la suivante en tenant compte des difficultés éventuelles, des variations d'effectifs (révision du nombre de groupes, du contenu des options ; propositions d'options, renforcements...). Elle réfléchit notamment sur les formes de tutorat et sur les modalités des actions du plan réussite en licence. Avec ses représentants étudiants, elle s'est récemment penchée sur les modalités de contrôle des connaissances, ébauchées dans le document de présentation des diplômes, pour une mise en œuvre dès 2012-2013 : il s'agit de renforcer le nombre des épreuves, de modifier la nature de certaines d'entre elles pour diversifier les types d'évaluation, et d'intégrer les rattrapages dans le calendrier.